

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017**

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>RAPPORT MISSION D'EXAMEN</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS</b>	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10
Renseignements complémentaires	11



**Campeau Vinet,**

Comptables Professionnels  
Agréés Inc.

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN**

---

### **Aux membres du conseil d'administration de CONSEIL RÉGIONAL DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL**

Nous avons procédé à l'examen du bilan du **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL** au 31 mars 2017 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**CAMPEAU VINET, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.**

Par Laurent Campeau, CPA Auditeur, CA

Laval, le 15 mai 2017

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL**

**RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 mars	2017	2016
(Non audité)	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	238 296	193 192
Camps de jour	21 882	-
Revenus de contrat	4 901	-
Cotisations membres	908	1 891
Dons et autres revenus	1 956	1 125
Commandites promotionnelles (note 9)	6 000	-
Revenus d'intérêts	519	687
	<b>274 462</b>	<b>196 895</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et traitements	227 270	191 839
Assurances	3 572	3 429
Fournitures de bureau et papeterie	8 104	12 535
Frais de déplacements et représentation	10 785	7 732
Formation	200	-
Publicité et promotions	6 405	4 076
Publication - Les arbres remarquables	28 206	10 075
Honoraires professionnels	17 913	7 792
Animateurs camps de jour	8 899	-
Taxes et permis	1 381	1 834
Télécommunications	2 172	2 468
Pénalités et intérêts	12	-
Mobilier et équipement	751	734
	<b>315 670</b>	<b>242 514</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(41 208)</b>	<b>(45 619)</b>

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL**

3

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 31 mars (Non audité)			2017	2016
	Fonds Maison de l'Environnement	Non affecté	Total \$	Total \$
<b>SOLDE au début de l'exercice</b>	<b>30 000</b>	<b>61 902</b>	<b>91 902</b>	137 521
Insuffisance des produits sur les charges	-	(41 208)	(41 208)	(45 619)
<b>SOLDE à la fin de l'exercice</b>	<b>30 000</b>	<b>20 694</b>	<b>50 694</b>	91 902

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL**

**BILAN**

Au 31 mars	2017	2016
(Non audité)	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	34 271	36 690
Débiteurs (note 3)	1 023	3 354
Subventions à recevoir	-	24 533
Frais payés d'avance	861	847
Placements encaissables au cours du prochain exercice (note 4)	30 000	50 000
	<b>66 155</b>	115 424
<b>PLACEMENTS (NOTE 4)</b>	<b>20 000</b>	-
	<b>86 155</b>	115 424
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	21 461	23 522
Apports reportés (note 8)	14 000	-
	<b>35 461</b>	23 522
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	20 694	61 902
Fonds Maison de l'environnement	30 000	30 000
	<b>50 694</b>	91 902
	<b>86 155</b>	115 424

AU NOM DU CONSEIL

Administrateur

Administrateur

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars	<b>2017</b>	2016
(Non audité)	\$	\$

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Insuffisance des produits sur les charges	<b>(41 208)</b>	(45 619)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>2 331</b>	1 327
Subventions à recevoir	<b>24 533</b>	87 699
Frais payés d'avance	<b>(14)</b>	(12)
Créditeurs	<b>(2 061)</b>	(91)
Apports reportés	<b>14 000</b>	(42 656)
	<b>(2 419)</b>	648

<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(2 419)</b>	648
--	----------------	-----

<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début de l'exercice</b>	<b>36 690</b>	36 042
---	---------------	--------

<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin de l'exercice</b>	<b>34 271</b>	36 690
---	---------------	--------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés comme suit:

	<b>2017</b>	2016
	\$	\$
Encaisse	<b>34 271</b>	36 690

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2017

(Non audité)

---

**1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est une personne morale constituée le 19 janvier 1996 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

*Ses objectifs sont les suivants :*

- Assurer le regroupement, la coordination et la concertation des corporations, des organismes et des individus de Laval intéressés à la protection et la mise en valeur de l'environnement;
- Être le porte-parole de la pensée régionale en ce qui concerne l'environnement auprès de toutes les instances pertinentes;
- Favoriser la mise en place de comités locaux en leur fournissant un appui technique, matériel, scientifique et moral;
- Sensibiliser le citoyen à leurs droits, obligations et responsabilités en matière d'environnement;
- Faire des recommandations sur l'adoption de règlements concernant l'environnement et veiller à ce que les politiques de protection de l'environnement soient intégrées aux politiques d'aménagement du territoire;
- Imprimer, publier, éditer et distribuer un journal ou un périodique et plus généralement diffuser tous les renseignements se rapportant à l'environnement;
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière et immobilière et administrer le tout;
- Organiser des campagnes de financement dans le but de recueillir des fonds pour des projets environnementaux;
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action, en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et d'assurer le développement durable de la région;
- Fournir des services de toute nature en relation avec les buts du Conseil régional de l'environnement de Laval.



**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2017

(Non audité)

---

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

*Revenus de camps de jour et revenus de contrat*

Les revenus de camps de jour et revenus de contrat sont constatés lorsque le service est rendu.

*Revenus d'intérêts*

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

*Cotisations des membres*

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2017

(Non audité)

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans jamais être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transactions*

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La juste valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à partir de la date d'acquisition.

**3 - DÉBITEURS**

	<b>2017</b>	2016
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	<b>636</b>	2 921
Intérêts à recevoir	<b>387</b>	433
	<b>1 023</b>	3 354

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2017

(Non audité)

**4 - PLACEMENTS**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	\$	\$
Épargne à terme, 1.15%, échue	-	30 000
Épargne à terme, 1.15%, échue	-	20 000
Épargne à terme, 0.85%, échéant en juin 2017	<b>30 000</b>	-
Épargne à terme, 1.1%, échéant en juin 2018	<b>20 000</b>	-
	<b>50 000</b>	50 000
Portion encaissable au cours du prochain exercice	<b>(30 000)</b>	<b>(50 000)</b>
	<b>20 000</b>	-

**5 - CRÉDITEURS**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	\$	\$
Salaires à payer	<b>19 188</b>	21 415
Remises gouvernementales	<b>2 273</b>	2 107
	<b>21 461</b>	23 522

**6- IMMOBILISATIONS IMPUTÉS AUX RÉSULTATS**

Les coûts des immobilisations acquises par l'organisme et imputés aux résultats sont les suivants:

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	\$	\$
Équipement informatique	<b>751</b>	734

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2017

(Non audité)

---

**7- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

---

**8- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent la différence entre les montants reçus au cours de l'exercice et les dépenses effectuées pour chacun des projets.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	-	-
Plus: Montants reçus pour l'exercice suivant		
Ville de Laval - Milieux naturels	<b>14 000</b>	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>14 000</b>	-

---

**9- OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

L'organisme a échangé des services de promotion et de publicité avec une entreprise de médias (imprimée et web) sans contrepartie monétaire. Ces services ont été mesurés à la juste valeur des services reçus. La juste valeur de ces services a été établie par les parties en cause en se basant sur l'obtention de tels services dans le marché. Le montant de l'entente totale est de 12 000\$ sur deux ans. Au cours de l'exercice, un montant de 6 000\$ a été comptabilisé dans les résultats.

---

**10- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE L' ENVIRONNEMENT DE LAVAL  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars	2017	2016
(Non audité)	\$	\$
<b>ANNEXE A- SUBVENTIONS</b>		
<i>Ministères</i>		
MDDELCC	94 500	105 000
<i>Ici on recycle</i>		
Recycle-Québec	-	21 328
Conférence régionale des élus	-	21 328
<i>Projet - Ruisseaux</i>		
Fondation de la Faune du Québec	-	14 000
RBC - Projet Eau bleue	-	6 000
<i>Projet - Milieux humides</i>		
Ville de Laval	50 000	-
<i>Projet - Milieux naturels</i>		
Ville de Laval	19 078	-
<i>Campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation des ICI</i>		
ARPE	22 000	8 000
<i>Les arbres remarquables de Laval</i>		
Ville de Laval	15 000	-
Finances Québec	15 000	-
<i>Camp de jour</i>		
Ville de Laval	3 000	-
<i>Emploi carrière été</i>	16 009	13 003
<i>Concertation pour l'emploi</i>	3 709	4 533
	<b>238 296</b>	<b>193 192</b>